

La Lettre de

parly 2

Bulletin d'information et de liaison des Copropriétaires et Résidents

Notre Dame... Notre Héritage



Notre Dame... Notre Héritage... : p.2-4
Infos Techniques. : p.5-9
Zoom résidences : p.10-11

Enseigne du Centre Commercial : p.12
Actualités du Centre Commercial : p.13-14
Au Club Ars : p.15

Statut - Historique -

En devenant Parlysiens, ayant acquis votre appartement, vous êtes devenus propriétaires de l'église Notre Dame de la Résurrection.

En effet, dans votre acte notarié au chapitre "Acquisition des terrains" vous avez pu lire que les demoiselles Poupinet, avaient vendu le 26 juin 1964, 90 hectares de terrain à la Société Le Chesnay Trianon, avec l'obligation : "de faire construire une église de culte catholique en accord avec l'Evêché de Versailles pour son emplacement, son importance, le mode et le délai d'édification et sa livraison finale, son aménagement intérieur avec le sol, sans aucun frais pour le diocèse de Versailles... et côté Glatigny, soit une chapelle, soit une salle d'œuvre à livrer dans les mêmes conditions sur une superficie maximum de deux mille mètres carrés".

Cette dernière salle d'œuvre n'est autre que le centre Martin Luther King situé derrière la supérette entre les résidences Saint James et Monceau.

L'église Notre Dame de la Résurrection, est donc une partie commune de l'ensemble immobilier.

A la fin de la construction, il a été signé un bail emphytéotique de 99 ans, entre la Société Civile le Chesnay Trianon et l'association diocésaine de Versailles, le 1er janvier 1971, se terminant le 31 décembre 2069, pour un loyer de un franc symbolique par an, l'Association devant supporter l'ensemble des charges afférentes à l'entretien, aux travaux, etc.

En fin de bail, il est précisé, que les locaux devront être laissés à la société bailleuse ou au Syndicat des Copropriétaires. Devant les charges trop importantes, que ne peut supporter l'Association diocésaine de Versailles, ce bail emphytéotique a été transmis, le 8 novembre 1991 à la ville du Chesnay, pour le temps qui reste à courir.

Le centre Martin Luther King, est régi par les mêmes statuts que l'église.



Devant le montant des travaux importants de remise en état, la Société Civile Immobilière, dont vous êtes actionnaires, a participé à deux reprises :

En 1984, pour la réfection de la toiture à hauteur de 57.721,85 Frs*. La mairie du Chesnay pour 471.000 Frs. En 1990, pour la restauration de l'église s'élevant à la somme de 1.600.000 Frs qui ont été répartis de la façon suivante :

- a) la SAIC. Le Chesnay Trianon 500.000 Frs.
- b) la ville du Chesnay 1.000.000 Frs.
- c) la ville de Rocquencourt 100.000 Frs.

Il paraît donc toujours important, de surveiller l'état de notre patrimoine, aussi bien notre église que nos immeubles.

**Monnaie de l'époque*



Descriptif - Symboles...



Le promoteur de l'ensemble immobilier, M. Robert de Balkany, afin de respecter ses engagements vis à vis des demoiselles Poupinet, a présenté, avec le concours de son architecte, M. Claude Balick, un premier projet en juin 1965.

Ce projet, très ambitieux, qui avait été chiffré à la somme de 1.200.000 Frs a dû être abandonné par mesure d'économies. Une esquisse de cette église éditée dans les toutes premières brochures commerciales de "PARIS 2", et reproduite ci-dessus.

De nouveaux plans sont proposés en octobre 1969, tenant compte, d'une part, des normes fixées par le centre national de la Pastorale Liturgique de juin 1968, et d'autre part, des orientations du concile Vatican 2.

De nombreuses discussions ont lieu sur l'importance des salles de réunions, entre le constructeur et le Père Donval, premier curé de Notre Dame de la Résurrection, et en fin de compte, la construction, avec un retard de

neuf mois, débute au printemps 1970.

Cette église de vingt-huit mètres de diamètre et d'une capacité de 1 000 places, est bénie par Monseigneur Simonneaux, évêque de Versailles, le dimanche 20 décembre à 18 heures.

La première cérémonie dans cette église, a été une veillée œcuménique de prière, le jeudi 17 décembre 1970. Le Père Donval s'installe dans un appartement sous l'église, le 4 janvier 1971.

En plus de l'église proprement dite, l'ensemble est constitué de deux chapelles, chacune de 50 places, d'une sacristie. Et au niveau jardin de trois salles de réunion de 50 places environ, d'un presbytère, de bureaux.

Les aménagements intérieurs de l'église : bancs, meubles, etc., ont été pris en charge par les paroissiens, à hauteur de 70.000 Frs environ.

Dolmen breton

En janvier 1970, le Père Donval fait appel à ceux-ci, afin de choisir le nom de l'église et les textes bibliques ou non, qui devaient être inscrits sur les murs extérieurs.

Le résultat de ce sondage, évoqué sur le bulletin paroissial du 1^{er} février 1970, faisait apparaître une large majorité de "NOTRE DAME" (33 sur 77 suggestions proposées). Le Père Donval, qui souhaitait "LA RESURRECTION" a donc tranché. Ce sera "NOTRE DAME DE LA RESURRECTION"

L'autel, à l'origine prévu au centre, devait être un énorme bloc de granit brut, qui donnait l'apparence d'un dolmen breton. Il a été simplifié (mesure d'économies) recouvert d'une table en bois brut, et placé face à l'assemblée à la demande du Père Donval. L'autel actuel date de 1974.

Le Père Donval, a quitté Parly 2 en 1975, et a eu comme successeur le Père Borioli jusqu'en 1983, puis le Père Alexandre de 1983 à 1986, suivi du Père Guimbert jusqu'en fin 1992, du Père Pied et en 2001 du Père Mallasigné, curé actuel.



16 cuisines exposées

Culinelle

*Créateurs de cuisines
signées Marie-Armelle & Pierre Reux*

**4, rue de Versailles
78150 Le Chesnay**

www.culinelle.fr

Cuisine PARLY 2, type 2

01 39 55 22 41

L'architecte, Claude Balick, a voulu une église en rond dès les premiers projets d'origine. La forme et surtout la toiture (qui devait être en cuivre) représentent la couronne d'épines du Christ.

La construction est en béton peint, noyée dans la verdure, avec les mêmes claustras que l'on retrouve dans Parly 2 : au centre administratif C.P.H., le centre culturel, la chaufferie, le Centre Commercial etc. La lumière devait pénétrer à travers ces claustras, par des blocs de verre de couleur (abandonnés aussi par mesures économiques).

On reconnaît l'église par son auvent, qui se termine par une grande croix blanche.

Le clocher s'élançe par trois pans rappelant la bienheureuse Trinité. Les trois cloches ont été bénies le dimanche 25 octobre 1970 et s'appellent :

“JEAN” il vit et il crut.

“MARIE” Notre Dame de la Résurrection

“MADELEINE” J'ai vu le Seigneur et voici ce qu'il m'a dit. Ce nom a été voulu par le Père Donval en reconnaissance à Melle Madeleine Poupinet.

On a gravé en outre sur chacune “NOEL 1970”. Elles ont été réalisées par la maison Bollée.

Les murs extérieurs étaient recouverts de dix-huit citations (1494 lettres). A la suite de détériorations de ces lettres moulées spécialement à l'origine, il ne reste que quatre textes :

Heureux les pauvres, Heureux les doux, Heureux les affamés, Heureux les miséricordieux, Heureux les cœurs purs, Heureux les artisans de paix, le Royaume des cieux est à eux. JESUS.

Dieu Père de tous les hommes est Amour, Pardon, Tendresse, et Foi.

Notre Dame de la Résurrection Marie le signe de la tendresse maternelle de Dieu. Claudel.

A ce signe on reconnaîtra que vous êtes mes disciples si vous avez de l'Amour les uns les autres.

Ce que vous ferez au moindre de mes frères

C'est à moi que vous l'avez fait. JESUS.

Couronne d'épines

En pénétrant à l'intérieur, “le visiteur est saisi tout de suite par la simplicité des lignes et l'ampleur du volume” disait le Père Borioli.

On retrouve aussi l'idée originelle de l'architecte “de la couronne d'épines” d'où le plan circulaire, l'aspect hérissé des épines, et au centre la tête lumineuse du Christ, évoquée par l'ouverture centrale vers le ciel, à 7,50 mètres de haut.

Le visiteur est aussi saisi par le vitrail central. Celui-ci dessiné par l'architecte lui-même, est l'œuvre de M. Blanchet, maître vitrier à Boulogne Billancourt.

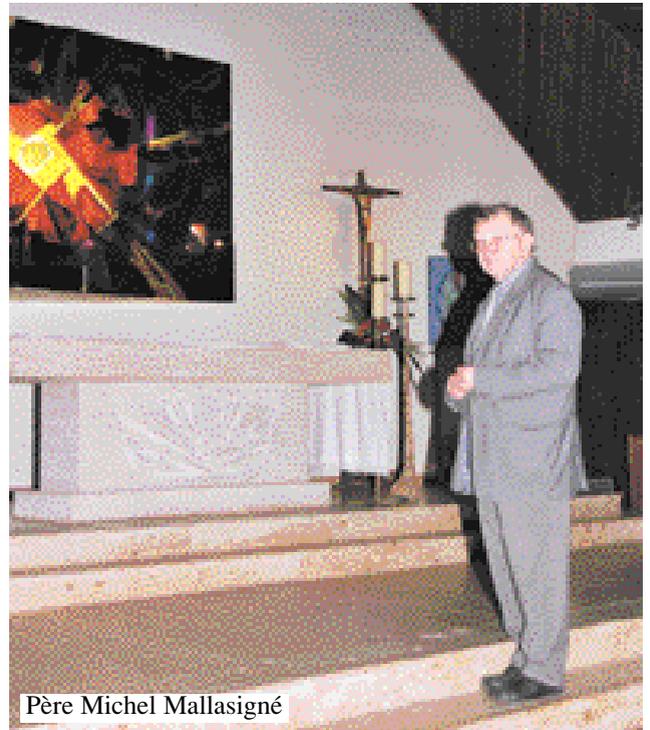


Pour illustrer le mystère de la Résurrection, l'auteur a pensé aux derniers versets du Cantique des Cantiques :

Fort comme la mort est
Amour

Ses flammes sont des flammes ardentes

Un coup de foudre sacré



Père Michel Mallasigné

Les grandes eaux ne pourraient éteindre l'Amour
Et les fleuves ne le submergeraient pas.

M. Blanchet a utilisé des rouges écarlates, symbole de la purification, une gamme de bleus pour l'eau qui est à la fois destructrice et salvatrice. L'incandescence du thème central de la Résurrection est équilibré par des tons intermédiaires harmonieux, obtenus par de savantes superpositions de verres collés.

Un nouvel autel ainsi qu'un chemin de croix, sont inaugurés le 10 mars 1974. Ils ont été réalisés par la maison Houssard. Sur les murs de côtés, douze fresques aux formes géométriques variées, ont été voulues et dessinées par Claude Balick et peintes par son neveu Alain Chauvet. Les formes sphériques, symbolisent notre civilisation sans cesse changeante mais où Dieu demeure immuable, tandis que les figures triangulaires, symbolisent la civilisation industrielle et mathématique.

Dans l'une des chapelles, sur le côté droit, se trouve une statue de la Vierge, réalisée par M. Dermigny, artiste habitant le Chesnay à l'époque, qui a été volée et restituée après coup.

Le 8 décembre 1979, le Père Borioli a béni et intronisé l'icône de la Mère de Dieu, installée maintenant dans le chœur à côté de la croix du Christ. C'est une œuvre du peintre Jean Martin. Il s'agit d'un “gravé” dans la technique du moyen âge, très proche des laques anciennes et des icônes byzantines.

Enfin, un secrétariat se trouve sous l'église. Il est ouvert aux heures de bureau et le samedi matin. Les prêtres reçoivent là plusieurs jours par semaine.

Vous qui êtes propriétaires de cette église, je ne peux que vous inciter à y entrer pour y retrouver tous les symboles évoqués dans ces quelques lignes et suivant les mots du Père Borioli : “Que l'église Notre Dame de la Résurrection soit encore longtemps au milieu de nous, le signe de l'amitié et de la vie, et pour beaucoup : le signe de la tendresse maternelle de Dieu” Claudel.

Paul ROBIN

... Mise en sécurité des Ascenseurs

DECRET DU 9 SEPTEMBRE 2004

Les normes édictées par la loi du 2 juillet 2003 et le décret du 9 septembre 2004, vont concerner trois domaines bien différents :

- Equiper les appareils existants de dispositifs de sécurité, s'ils en sont dépourvus : dix-sept mesures à réaliser dans des délais de 5, 10, 15 ans.
- Clarifier les nouvelles conditions de la maintenance (contrat d'entretien).
- Imposer un contrôle périodique de tous les ascenseurs par un organisme indépendant (au moins tous les cinq ans).

1. TRAVAUX DE SECURITE :

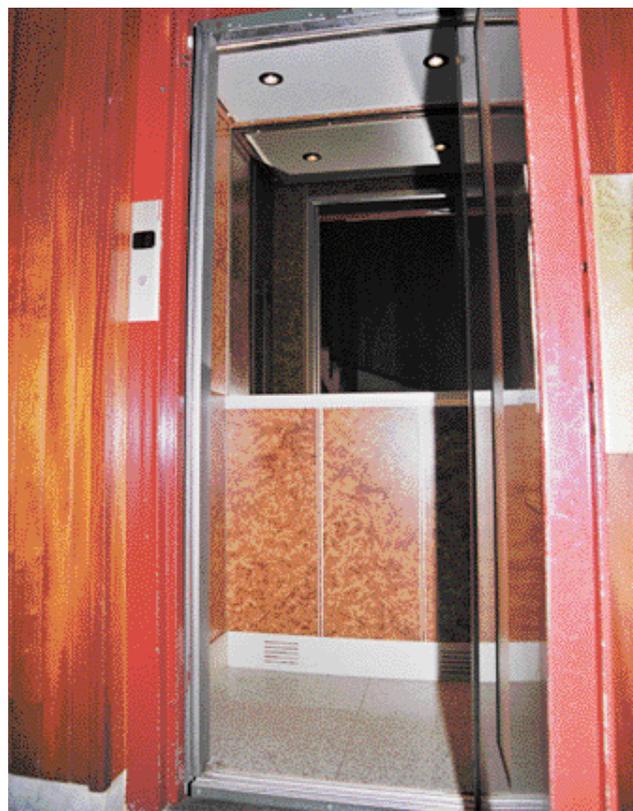
Le but est de doter des appareils installés avant le 27 août 2000 des mêmes dispositifs de sécurité que ceux qui sont imposés dorénavant sur les ascenseurs neufs :

- Remplacement des anciennes serrures.
- Mise en place d'un système pour éviter le déverrouillage intempestif des portes palières.
- Installation d'un dispositif de détection protégeant l'usager contre le choc des portes coulissantes au moment de leur fermeture.
- Clôture de la gaine de l'ascenseur.
- Remplacement des vieux parachutes de sécurité
- Augmentation de la hauteur du garde pieds (seuil de cabine).
- Installation de dispositifs divers protégeant les intervenants.
- Mise en place d'un système assurant une grande précision d'arrêt.
- Création d'une télé alarme.
- Pose d'un éclairage de secours en cabine.
- Remplacement de certains oculus équipant les portes palières
- Création, pour les ascenseurs hydrauliques, d'un système évitant les descentes anormales.

Pour les ascenseurs électriques à adhérence, d'un système de protection contre les vitesses excessives en montée.



Un arrêté doit préciser en fonction des caractéristiques de chaque installation les prescriptions techniques relatives à ces dispositifs.



2. NOUVELLES CONDITIONS POUR LES CONTRATS D'INTERVENTION :

Jusqu'à maintenant, il n'existait que deux types de contrats d'entretien : normal et complet, dont les conditions normalisées avaient été définies par un arrêté de 1977.

Cet arrêté va devenir caduc ; il va donc falloir reprendre tous les contrats actuels pour établir un avenant ou négocier les conditions afin de respecter les nouvelles obligations en matière de maintenance.

L'un des buts de la réforme est d'obtenir une plus grande clarté dans la maintenance effectuée par l'ascensoriste.

L'idée du législateur est également de ne plus imposer deux types de contrats d'entretien, mais simplement des conditions minimales qui en fait, vont correspondre sensiblement à l'esprit du contrat "normal" actuel.

3. CONTROLE TECHNIQUE TOUS LES CINQ ANS DE TOUS LES ASCENSEURS :

Le but de ce contrôle sera de vérifier que les appareils sont bien équipés de nouveaux dispositifs de sécurité et de repérer également tout défaut pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ou pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de l'appareil, étant entendu que ce travail ne pourra être effectué que par un contrôleur dûment agréé.

Un arrêté précisera ultérieurement les critères de compétence du contrôleur, la nature des mesures de contrôle et les modalités d'établissement du rapport.

Anne COQUIER

... et des Piscines

Comme prévu nous avons fermé les piscines le 5 septembre; l'été semblait fini. Par chance, nous avons bénéficié par la suite d'un grand nombre de belles journées, mais trop tard pour les amateurs de baignade !

Faisons le bilan de cette saison :

Un été moyen au lieu de la canicule annoncée, moins de baignades, mais aussi moins de "nuits chaudes" qui l'année dernière nous avaient obligés à renforcer les rondes de nuit en passant le nombre de maîtres chiens de un à trois afin de maintenir le calme dans certaines résidences.

Certains d'entre vous déplorent toujours que les piscines ne soient pas ouvertes plus tôt dans la saison, ou comprennent difficilement pourquoi nous ne pouvons pas décider du jour au lendemain de les fermer plus tard si le temps semble favorable; nous devons tout organiser longtemps à l'avance, prévoir le nettoyage et la mise en eau des bassins, demander des surveillants de baignade pour des dates précises et surtout vous offrir les meilleures conditions de sécurité.

Parlons de la sécurité :

La loi du 3 janvier 2003 dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 1^{er} janvier 2004 est relative à la sécurité des piscines ; elle a pour objectif de prévenir la noyade des jeunes enfants.

Quelles sont les piscines concernées ? les piscines privées à usage individuel ou collectif (c'est à dire les piscines familiales ou réservées à des résidents, les piscines des centres ou clubs de vacances, des hôtels ou gîtes ruraux, des campings ...). Il doit s'agir de piscines de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré.

Les piscines de nos résidences sont concernées :

Ne sont pas concernées les piscines situées dans un bâti-

ment, les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables et les établissements de natation qui sont d'accès payant et font l'objet d'une surveillance par un maître nageur.

Le décret du 7 juin 2004, publié au Journal Officiel du 8 juin 2004 a défini plus précisément les exigences de sécurité.

Les types de dispositifs mis au point et pouvant répondre aux exigences de sécurité sont :

- ✓ Les barrières de protection.
- ✓ Les couvertures de sécurité et dispositif d'accrochage.
- ✓ Les abris (structures légères et/ou vérandas).
- ✓ Les alarmes.

Les dates à respecter :

⌚ Depuis le 1^{er} janvier 2004 les piscines nouvellement construites doivent être équipées d'un dispositif normalisé.

⌚ Depuis le 1^{er} mai 2004 les piscines existantes des habitations données en location saisonnières doivent également être pourvues d'un dispositif.

⌚ Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2006 les autres piscines existantes concernées doivent être équipées.

Si les piscines de Parly 2 ne répondent pas aux nouvelles exigences de sécurité, la prochaine assemblée générale de Juin 2005 aura à voter, non sur le principe des travaux rendus obligatoires par la loi, mais sur les modalités de réalisation de ceux-ci.

Il est bien difficile aujourd'hui de déterminer les travaux à réaliser pour respecter ces normes dans les piscines de Parly 2 dont la configuration n'est pas la même dans toutes les résidences. Nous travaillons avec des spécialistes afin de vous proposer les solutions les plus adéquates.

Catherine RICH



Chauffage : la Télégestion en marche

La télégestion c'est l'acquisition, le conditionnement et la mesure des données : détection et enregistrement des évènements et changements d'états (alarmes, historique des températures...).

Une synthèse des données est effectuée et la présentation des informations arrive en chaufferie pour supervision. On diffuse les états et les alarmes sont envoyées vers l'exploitant à travers divers médias (RTC, LS, X25, GSM...).

La régulation du chauffage s'effectue par automatisation d'actions locales ou distantes. La modification des paramètres de régulation depuis la chaufferie est possible par actions à distance en télécommande et téléajustage.

Objectifs de la télégestion :

- ▼ Détecter les pannes dès leur apparition afin que le fonctionnement soit le moins affecté possible.
- ▼ Anticiper les variations brutales à la hausse ou à la baisse de la température extérieure pour un meilleur confort des résidents.
- ▼ Mieux appréhender les évolutions des paramètres de fonctionnement du chauffage.
- ▼ Optimiser le fonctionnement global de l'installation et sa fiabilité.

Historique :

Après une première approche de ce système en 1993, ce dossier avait été retardé par la mise en place de la cogénération.

Celle-ci étant réalisée, la Commission Chauffage a réouvert le dossier en 2001 : étude des besoins, rédaction d'un cahier des charges, choix des technologies et des entreprises susceptibles de réaliser les travaux.

En 2002, un appel d'offres est lancé et six entreprises sont consultées.

Les offres sont analysées avec études et démonstrations

sur d'autres sites et le budget correspondant est voté à l'Assemblée Générale de 2002.

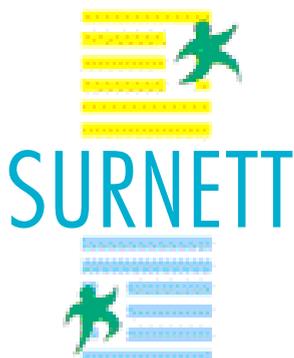
Les grands principes de la télégestion à Parly 2 :

Un module dans chaque sous-station gère la régulation, les alarmes et la communication avec le poste central en chaufferie par liaison radio.

Le poste central en chaufferie contrôle la communication avec les sous-stations, renvoie les alarmes au technicien et permet de modifier les consignes de fonctionnement à distance.

L'eau chaude sanitaire à Parly 2 :

En 2005, débutera la première tranche des travaux, sous réserve d'avoir bouclé les négociations financières avec Elyo.



La signature de la propreté



- Propreté des copropriétés - Bureaux - Magasins...
- Désinfection - Désinsectisation - Dératisation
(agrément 3D n°IF00363)

Tél. : **01 41 38 32 20**

Fax : **01 47 72 24 63**

www.hygiene-proprete.com



29, rue Victor HUGO - 92800 PUTEAUX

... Résidence ODEON

La résidence Odéon, est un ensemble de sept immeubles, de taille moyenne à Parly 2, achevée en 1972.

Elle est construite sur d'anciennes pépinières et terrains agricoles. Tout en étant proche du Centre Administratif, de la piscine Nouvelle France, du Super U et de l'hôpital Mignot, elle se trouve à proximité des Bois de Fausses Reposes.

La proximité de la rue de Versailles permet d'être proche des moyens de transport et de pouvoir accéder facilement aux gares de Versailles et de Vaucluse.

Le square Debussy, unique square de la résidence, permet une plus grande convivialité. Très arboré en essences variées, les nombreux massifs qui fleurissent à chaque saison font l'objet d'une attention particulière de la commission espaces verts.

Afin de préserver le "patrimoine commun", de nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années :

- réfection de l'étanchéité des terrasses,
- installation de portiers téléphoniques,
- rénovation des cabines,
- modernisation des ascenseurs en 2004.

Des travaux d'embellissements, étalés sur plusieurs années ont permis la réfection des cages d'escalier et des paliers ainsi que la pose de lambris dans les halls d'entrée.

Depuis le 15 août, M. Fontaine, notre nouvel intendant, est parmi nous. Après cette courte période de prise de fonction, les résidents apprécient son amabilité et sa disponibilité.

Dans une ambiance agréable, les neuf membres du Conseil Secondaire se réunissent régulièrement. En liaison avec le Syndic, ils veillent au parfait entretien de la résidence.

Martine MERELLI et Claude CASTELLANI



Mme et M. Fontaine



Un théâtre à Paris...

"Inauguré en 1782, le théâtre de l'Odéon, modèle d'architecture du siècle des Lumières, a été construit pour abriter la Comédie Française.

Adossé au Jardin du Luxembourg au coeur du Paris Rive Gauche il a été et demeure le témoin de bien des remous artistiques et politiques.

Etroitement lié à l'Etat Français il est aujourd'hui l'un des cinq théâtres nationaux en France entièrement subventionnés par le Ministère de la Culture.

Théâtre de l'Europe depuis 1990, l'Odéon gagne alors sa pleine indépendance avec pour mission de favoriser le travail en commun des metteurs en scène, des comédiens, des auteurs et autres praticiens européens de l'art dramatique en vue de créer des oeuvres nouvelles et de vivifier le patrimoine artistique de l'Europe".

.. Résidence OPERA

Trente deux ans déjà, et quasiment pas une ride, telle est notre résidence dont l'image est bien plus modeste que celle de la grande scène d'art lyrique parisienne. Sortie de terre, voire des marécages, entre 1971 et 1972, constituée de sept immeubles (190 appartements), notre résidence de par son nom OPERA évoque la danse, la légèreté et la créativité. Située en retrait des axes de circulation et de leurs nuisances, mais à proximité des centres d'intérêt : commerces, écoles, administrations, notre résidence a son îlot de verdure fort agréable où niche la piscine commune à six résidences, créant un bon environnement.

Environnement que chacun souhaite le plus agréable possible et que nous nous efforçons avec notre entreprise de jardinage, de rendre sympathique, malgré les aléas du temps et des saisons, mais aussi de l'attitude de certains résidents, voire de personnes extérieures (non respect des plantations, libertés canines, prolifération féline).

La nature des plantations a été franchement rénovée depuis l'origine, notamment par le remplacement de très nombreux peupliers arrivés à maturité par des essences plus nobles, aussi généreuses que variées, souvent moins consommatrices d'eau ; plusieurs massifs ont été remodelés.

Dans l'optique de la conservation de notre environnement et de notre cadre de vie, depuis plusieurs années, de nombreux projets ont été menés à leur terme grâce à la participation de tous.

Nous n'évoquons ici que quelques réalisations : rénovation des intérieurs d'immeubles (hall, escalier, patio) en leur donnant un aspect plus chaleureux et convivial - amélioration des façades - fermeture des parkings souterrains et pose d'interphones pour une meilleure sécurité - nouveau revêtement des allées piétonnes d'un ton plus attrayant.

Avec notre Syndic, le conseil de résidence mène une politique de gestion permettant le maintien à un niveau correct des frais de fonctionnement et selon la formule consacrée "en bon père de famille".

Hélas, les aléas des situations ne jouent pas toujours en ce sens. La gestion n'est pas seulement l'affaire de notre Syndic et de notre Conseil Syndical, mais aussi celle de tous les résidents et des non résidents.

Toute négligence ou manque de savoir vivre (consommations d'eau, destructions volontaires, non respect des règles de vie, etc.) implique un coût supplémentaire qui se répercute sur notre art de vivre.

Avant de terminer, il est bon de rappeler que la résidence vient de passer, avec succès, l'examen annuel de l'Assemblée du Syndicat Secondaire.

La confiance en l'avenir, et le souci permanent de tous quant à la conservation du patrimoine, permettent d'avancer les travaux de rénovation : - aménagement inté-



rieur des cabines d'ascenseur, après avoir antérieurement effectué des interventions nécessaires plus techniques - réfection des parkings extérieurs.

Dans ce contexte et sans trop s'aventurer dans les statistiques, il apparaît une bonne stabilité, depuis l'origine, des membres de la copropriété. Le Conseil, toujours à l'écoute de tous, souhaite que la convivialité subsiste dans notre univers industriel et que la créativité nous permette de conserver notre cadre de vie.

A Paris : l'OPERA, ce somptueux monument du 19^{ème} siècle de Charles Garnier, nous introduit dans le raffinement et l'élégance de la vie française. L'OPERA, c'est aussi le quartier bouillonnement des affaires (la Bourse, la Place Vendôme, etc.).

L'OPERA, aujourd'hui comme hier, c'est le temple de l'art lyrique et son nom nous évoque de nombreux talents inoubliables, tels que Georges Thill, Serge Lifar, Yvette Chauviré, Maria Callas et tant d'autres, etc. En un mot OPERA c'est la vie allègre mais aussi sérieuse.

Alain BEAUFILS



... La Griffie Beylerian

Lorsque l'empire ottoman éclate, après la grande guerre 14-18, Mustapha Kemal crée l'état turc moderne. Immédiatement après, la guerre contre les grecs est déclenchée, les arméniens sont au milieu du conflit.

Le grand père Beylerian fuyant ce conflit se retrouve à Versailles dans les années vingt.

Il débute en vendant des chaussettes à la sauvette dans un parapluie sur le marché. Puis, il acquiert un stand, épouse une versaillaise et ouvre sa première boutique en 1928. A partir de cette époque les Beylerian s'intègrent totalement à la société française et développent leurs activités commerciales jusque dans les années 50 de manière classique.

Au début des années 60, les fils Bernard et Michel, bénéficiant d'un cursus universitaire commerce et communication voyagent beaucoup, notamment aux Etats-Unis où ils découvrent les centres commerciaux.

A cette époque, l'affaire Beylerian est un commerce incontournable dans l'ouest parisien (plus de 60 employés), et il n'est pas surpre-



nant que Jean Louis Solal, un des pères fondateurs de Parly 2 avec Robert de Balkany, lui propose de s'installer dans ce centre commercial qui fut le premier en France. C'est le début de l'aventure Parlysienne.

Le potentiel au niveau du département est considérablement élargi, la montée en gamme s'accroît : Kenzo, Boss... Le chiffre d'affaires augmente significativement.

Aujourd'hui, le groupe Beylerian est dirigé par Philippe Santos. Il confirme la volonté de la famille

de développer encore leur activité sur Parly 2 et considère qu'il existe toujours un marché pour la clientèle haut de gamme et n'est pas convaincu qu'il faille développer à ce point les chaînes entrée de gamme.

Face à cette concurrence, il s'interroge sur le devenir des commerces indépendants car Beylerian – Parly Flor – les Boucheries Nivernaises ...en sont les derniers représentants.

Michel PRADAUD

CGPG

PEINTURE INTÉRIEURE
TRAITEMENT DE FAÇADES

Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 € - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

Du changement au Centre...

De Direction au Centre :



Jean-Marie Menu, Directeur du Centre depuis 1989, vient d'être nommé à la Direction Sqyouest (Saint Quentin en Yvelines).

C'est la suite d'un parcours au sein de la SCC où il avait géré les centres de Nancy et Nice Étoile.

Quinze années à Parly 2 nous laissent le souvenir d'un homme sympathique, courtois, efficace et qui reste pour les copropriétaires le premier à avoir su entretenir d'excellentes relations de partenariat : c'est l'exemple de Parly.Com.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Actuellement, la SCC a recruté un nouveau directeur Marc Steiner qui vient du Centre Commercial de la Pyramide du Louvre.

Du Président de l'Association des Commerçants :



Franck Delvau a été élu Président de l'Association des Commerçants du Centre Commercial de Parly 2 en juin 2004. Il est entré en juin 1997 dans le groupe LE DUFF.

Sa formation : assurée sur le restaurant DEL ARTE de Parly 2 (déjà le début d'une grande histoire), lui a permis de connaître et de suivre l'évolution du Centre. Après avoir occupé différentes fonctions, il est revenu à Paris en juin 2002 pour gérer les restaurants des centres commerciaux. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il occupe la fonction de Directeur d'Exploitation du réseau DEL ARTE.

Son programme : Travailler sur le positionnement du centre et le rôle de l'Association des Commerçants qui est de véhiculer l'image positive de Parly 2 afin de faire venir les clients potentiels sur le site et de les y accueillir dans les meilleures conditions. Mettre en place des relations constructives avec les différents partenaires de l'Association tels que les résidents du Chesnay et de Rocquencourt, les copropriétaires, les Maires et les différentes administrations. Travailler en harmonie avec le Directeur du Centre pour le développement de Parly 2. Favoriser la rénovation du Centre Commercial au travers de l'Association.

Anne COQUIER

www.parly2.com

notre site internet : 24h/24h et 7j/7j

LA COPROPRIÉTÉ

www.parly2.com est le site officiel de la Copropriété de Parly 2.

Pour être
constamment
INFORMÉ
et pour
COMMUNIQUER

DECES

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès brutal de Gilbert Milhorat, fort impliqué dans la vie locale. Il fut adjoint au Maire du Chesnay et Président de la résidence Saint Honoré. Nous adressons à sa famille toute notre sympathie.

Ça bouge à Parly 2...

QUELQUES NOUVEAUX NES...

GENERALE D'OPTIQUE

à côté du Restaurant Del Arte

THE BODY SHOP

niveau haut, à côté de Darjeeling

H&M

à côté du BHV

MEXX

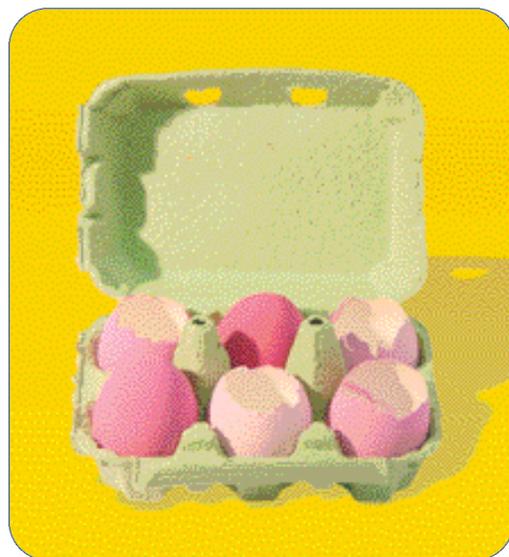
dans l'allée qui mène à la Fnac et C&A

ZARA

a déménagé et s'est installé également dans cette allée

GEOX

dans l'allée qui mène à Truffaut



MAGASINS RENOVES

RESTAURANT DEL ARTE - LENOTRE

GRIMSBY - L'ATELIER AUX ETOFFES

NICOLAS - VERT BAUDET

BIJOUX DIDIER GUERIN - THE PHONE HOUSE

BOUYGUES TELECOM

POUR DES COURSES EN TOUTE TRANQUILLITE

4 NOCTURNES EXCEPTIONNELLES

En **DECEMBRE** les : Lundi **20** - Mardi **21** - Mercredi **22** - Jeudi **23** jusqu'à **22 h 00**

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

Profitez des **dimanches** avant Noël pour faire vos courses :

DIMANCHE 12 - DIMANCHE 19 DECEMBRE, Parly 2 est **OUVERT** de 10 h à 20 h.

ANIMATIONS INCONTOURNABLES

Les **automates** de NOËL sont présents jusqu'au **31 décembre**.

Le **théâtre de Guignol** et "Frédi la Grenouille" font leur show du **20 au 24 décembre**
(porte Vendôme, niveau haut).

3 séances par jour et un changement d'histoire d'un jour à l'autre.

Le Centre Commercial Parly 2 a été ravi de participer au Téléthon en proposant aux clients maquillage enfants et décoration de sapins.

2005 vous promet plein de nouvelles choses... et en attendant...

Les commerçants de PARLY 2
vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année

Pour tout connaître sur le Centre Commercial de Parly 2, n'oubliez pas notre site internet : www.parly2.com

Et si vous désirez nous contacter : acparly2@parly2.com ou 01 39 54 30 45

Toute l'équipe du Club Ars vous souhaite une excellente année 2005.

Nouveaux et anciens Parlysiens n'oubliez pas que le Centre Culturel fait partie de la copropriété de Parly 2. Venez-nous voir ou consultez notre site : il y a des activités pour tous les âges et tous les budgets.

Nouveauté : un atelier de mosaïque est proposé en stage de dix heures en week-end chaque mois.

La **bibliothèque** est ouverte du lundi au vendredi et vous propose romans et livres classés. Les adhérents peuvent participer au comité de lecture pour le choix des nouveautés à acheter. En cours d'année il est toujours possible d'intégrer une activité ou une session par exemple en informatique, réfection de sièges, bridge (cours ou parties libres), scrabble, langues adultes et enfants, peinture, conférences, artisanat, histoire de l'art, dîners, sorties au théâtre à Paris chaque mois en car etc.

Quelques dates à retenir (en dehors des cours) pour les mois à venir :

Animations jeunes

Pendant les petites vacances scolaires, des ateliers d'arts manuels (modelage, peinture, cartonnage...) sont proposés aux enfants de sept à onze ans un ou plusieurs après-midi par semaine de 14h à 17h - 8,50 € goûter compris.

Dîner d'œnologie

Judi 9 décembre à 20h30 : Le Champagne.



Judi 3 février : Le Pomerol.

Judi 10 mars : Soirée et vins espagnols - 32 € par dîner.

Conférences au Club Ars

Par Florence VanHaecke avec diapositives sans inscription les mardis à 14h - 8,50 €.

14 décembre : Du bleu et des couleurs.

11 janvier : L'Art et la Lettre.

8 février : Peindre à Venise, le Titien.

15 mars : Les maisons d'écrivains.

12 avril : Histoires d'Amour.

10 mai : Visite de la maison de Châteaubriand.

Dîners-conférences au Club Ars

Mercredis à 20h, animés par Laurence Chanchorle avec diapositives - 24 € par soirée, *vin en supplément*.

5 janvier : Sèvres (préparation à la visite du 10 février).

16 mars : de Rodin à Botero.

11 mai : Aquarelles - carnets de voyage.

Visites de musées ou expositions

Accompagnées par Laurence Chanchorle :

Judi 9 décembre : Véronèse au musée du Luxembourg.

Judi 10 février : Musée de Sèvres.

Judi 14 avril : Peinture flamande et hollandaise au Louvre.

Expositions de peinture



Du 7 au 19 décembre : Marianne Croizard : Acrylique, pigments naturels sur lin, jute, bois.

Du 4 au 23 janvier : Françoise Lecampion : Huiles.

Du 25 janvier au 6 février : Jean Gardet. Paysages du Chesnay : Aquarelles et plumes.

Du 8 au 20 février : Maud de Villele-Lesquen : Huiles et techniques mixtes.

8 au 20 mars : Sylvie Boussard et Danièle Boulay : Aquarelles.

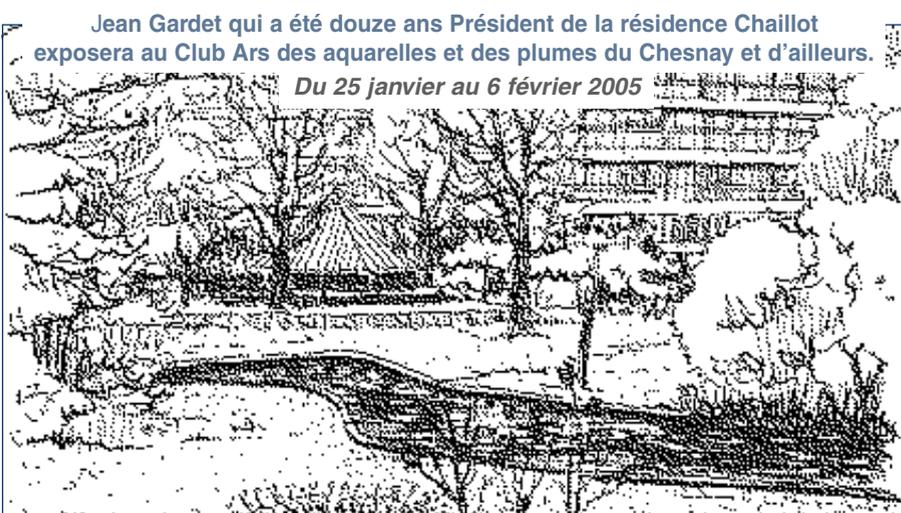
Du 22 mars au 3 avril : Ateliers des élèves d'aquarelles de Thérèse Jaud.

Françoise LERIDON

Accueil : Lundi au Vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h. Résidence Auteuil-Trocadéro

Tél. 01 39 54 43 47 - Fax 01 39 54 08 87

www.clubars.com - email club.ars@wanadoo.fr



Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Locative et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

35 Agences et Services Location sur Paris et la Région Parisienne

NOTRE FORCE, NOTRE RESEAU

www.cph.fr

La Lettre de Parly 2

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44
Email : parlycom@parly2.com - Site : www.parly2.com

Président : J.F. Peumery,
Directeur de la rédaction.

Vice-Président délégué : M. Pradaud,
Directeur de la publication.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

A. Beaufils, C. Castellani, A. Coquier, F. Leridon, M. Merelli, J.F. Peumery, M. Pradaud, D. Projetti, P. Robin, S. Nadreau, C. Rich.
Photos : Beylerian, N. Broquin, Club Ars, C. Commercial, Taxi Jaune., Ciné-Photo.

Dessins humoristiques : D. Lizambard.

Publicités : CGPG, CPH IMMOBILIER, CULINELLE, DEXIA, SURNETT.

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 : Création, maquette, réalisation, impression, mise sous film de La Lettre.



**PARLY 2, MEMBRE DE L'UNION SYNDICALE
DES GRANDES COPROPRIETES**